

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de Convocation : 28/02/2024

Date d'Affichage : 28/02/2024

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,
L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur
BRUN, président du CCAS.

Etaient présents : Madame BARRIE, Madame BOISMARTEL, Monsieur BRUN,
Madame COLLINEAU, Madame CORNELOUP, Madame MORNACCO,
Madame QUERREC et Monsieur NIFA.

Absente excusée : Madame VAYSSIERES pouvoir à Madame MORNACCO/

Absents : Monsieur GRANDPIERRE, Monsieur LASMARRIGUES.

Madame CORNELOUP a été élue Secrétaire de séance.

Délib APPROBATION DE COMPTE DE GESTION DU CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS de Margency,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice
2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de
gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes
de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et
des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes

émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

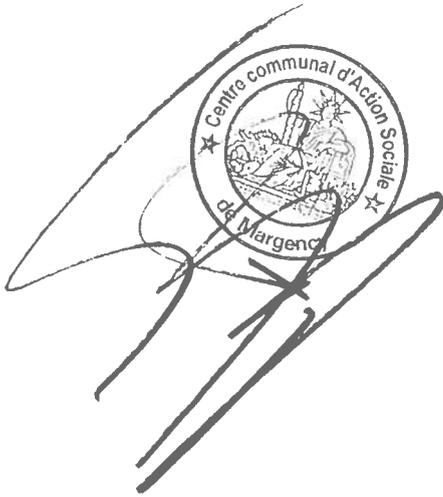
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, n'appelle pas d'observation et est conforme aux écritures.

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte, dès
Sa transmission en Sous-Préfecture.
Affiché le 10/04/2024

Fait a Margency, le 5 avril 2024
Le Président,
Thierry BRUN.



Acte à classer

DEL1APPROCGCCAS

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-10T13-42-24.00 (MI252237416)

Identifiant unique de l'acte :

095-269500757-20240404-DEL1APPROCGCCAS-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération approbation de compte de gestion du CC

Date de décision : 04/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. compte administratif ou compte financier

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL 1 APPRO CG 2023.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Date 10/04/24 à 13:42

Par CORREIA Maria

Transmis

Date 10/04/24 à 13:42

Par CORREIA Maria

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 13:53